

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 1^{er} octobre 2013, à 19 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Linda Fortier et en présence de la directrice générale, madame Francine Labelle, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Pascal Denis, madame Sophie Lacasse, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Les sièges de conseillers #1 et # 5 sont vacants.

ORDRE DU JOUR

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 16 septembre 2013 à 19 h.
- 3.1 Remise des prix du Concours Village fleuri.**
- 4. Première période de questions**
- 5. Rapport de la mairesse**
 - a) Rapport de la mairesse.
- 6. Administration, Finances et Qualité de services**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Vente du Centre du culturel à HBO Construction inc. - Mandat pour signatures.
 - d) Omnium de golf de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson – Résultats et distribution – Projets 150^e Anniversaire de la Ville.
 - e) Convention collective – Renouvellement 2012 - 2017.
 - f) Indexations salariales – Employés autres que syndiqués.
 - g) Entente d'occupation et engagement – 15, chemin Masson.
- 7. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
 - a) Rapports des responsables et comités.
- 8. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Résultats d'ouverture des soumissions – Approvisionnement en propane – Dossier # TP-201309-28.
 - c) Autorisation de paiement – Réfection du chemin du Lac-Violon – Dossier # TP-201305-13 – Décompte progressif # 1 - Sintra inc.
 - d) Rapport des dépenses pour subvention 2012-2013 - Programme d'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Dossier # 00020851-1 – 77012 (15) – 2013-07-02-32.
 - e) Achat de boîte de camion pour nouveau camion Sierra 2014.
- 9. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Collecte, transport et disposition de feuilles mortes.
- 10. Loisirs, Culture et Promotion touristique**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Autorisation de paiement – Travaux d'aménagement d'un parc Secteur Joli-Bois – Dossier # LOI-201307-17 – Décompte progressif # 1 (Provisoire) – Excavation Denis Monette enr.
- 11. Correspondance.**
- 12. Affaires nouvelles.**
 - a) Prolongation – Bail Le Florès au 414, Baron-Louis-Empain.
- 13. Seconde période de questions.**
- 14. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Son honneur la mairesse, madame Linda Fortier, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à cinq (5) membres.

4680-10-2013

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4681-10-2013

a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2013 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2013 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 16 septembre 2013 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

3.1 REMISE DES PRIX DU CONCOURS VILLAGE FLEURI.

Pour cette quatrième édition du concours Village Fleuri, les inscriptions ont été plus faibles que l'année précédente. Par ailleurs, dans l'ensemble, le Service de l'Environnement a noté une amélioration notable au chapitre de l'embellissement et des aménagements paysagers.

Les gagnants de cette 4^e édition ont été évalués sur plusieurs critères précis dont : l'effet visuel, l'originalité de la conception, la santé de la végétation, la qualité de la pelouse et du couvre-sol.

En fonction de ces critères, le Comité de sélection a attribué la Marguerite d'Or à Monsieur Jack Wooton tandis qu'une mention spéciale a été décernée à madame Ursula Latulippe. Ces gagnants se méritent respectivement des bons d'achat d'une valeur de 100\$ et de 50\$ au Jardin Tom Pouce.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse, Linda Fortier, profite de cette dernière séance de conseil pour vivement remercier les conseillers qui ont décidé de ne pas renouveler leur mandat. « Au nom des citoyens de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en mon nom personnel, je tiens à souligner votre implication, toute la rigueur et l'énergie déployées dans chacun des dossiers. Nous avons passé de très longues soirées ensemble, eu des discussions laborieuses qui nous ont amenés

à prendre de bonnes décisions pour notre collectivité. J'ai été choyée et privilégiée de travailler avec des membres qui ont toujours été solidaires », a-t-elle conclu.

6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

La conseillère responsable, madame Sophie Lacasse, commente brièvement les activités en cours. Elle indique qu'au Comité 0-5 ans des Pays-d'en-Haut, il y a eu, cette semaine, le dépôt de la planification stratégique 2014-2017. Il s'agit d'un plan d'action concerté visant enfants, famille et communauté. Ce plan d'action sera publié sur le futur site internet de la Ville.

4682-10-2013

b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU les dépenses incompressibles le tout tel qu'il appert aux périodes et selon les chèques suivants :

| | |
|---|----------------|
| Période du 14 au 20 septembre 2013, chèques # 21 074 à # 21 089 totalisant : | 6 508.92 \$; |
| Période du 21 au 27 septembre 2013, chèques # 21 090 à # 21 093 totalisant : | 28 274.69 \$; |

ATTENDU les comptes du mois d'octobre 2013 totalisant 76 188.51 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE les dépenses incompressibles, représentées par les chèques # 21 074 à # 21 093, et les comptes du mois d'octobre 2013 au montant total de 110 972.12 \$, soient approuvés et payés.

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

4683-10-2013

b) VENTE DU CENTRE DU CULTUREL À HBO CONSTRUCTION INC. - MANDAT POUR SIGNATURES.

ATTENDU l'appel d'intentions en vue de redévelopper le Centre culturel du mois de novembre 2012 et le projet retenu par la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, soit celui de la firme HBO Construction inc ;

ATTENDU l'avis d'intention de classement, à l'égard de l'immeuble du 414, rue du Baron-Louis-Empain, signifié à nos bureaux par le ministère de la Culture et des Communications le 19 avril 2013 ;

ATTENDU la résolution # 4532-05-2013 par laquelle les membres de ce conseil autorisaient la signature d'une offre d'achat présentée par la firme HBO Construction inc. pour l'immeuble du 414, rue du Baron-Louis-Empain, connu comme une partie du lot originaire 29, rang 6, canton Wexford, Paroisse Sainte-Marguerite, circonscription foncière de Terrebonne, pour la somme de 100 000 \$, sans aucune garantie légale ;

ATTENDU que cette offre d'achat par HBO Construction inc. a été dûment signée le 11 juin 2013 et que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson en a fait parvenir copie au ministre de la Culture et des Communications, monsieur Maka Kotto, tel que le prévoit l'article 54 de la *Loi sur le patrimoine culturel* afin qu'il puisse exercer ou non son droit de préemption ;

ATTENDU la réponse du ministère de la Culture et des Communications reçue à nos bureaux, le 23 août 2013, par laquelle sa représentante, madame Danielle

Dubé, directrice générale du patrimoine et des institutions muséales, nous signifiait que : « *Je désire en ce jour vous informer que le délai de 60 jours prévu à l'article 54 de la Loi est dorénavant échu et que le ministre n'a pas signifié l'intention d'exercer son droit de préemption* » ;

ATTENDU que, dans les circonstances, les représentants de la Ville au dossier ont poursuivi les discussions en vue de compléter cette transaction et de parapher les termes d'un acte de vente en bonne et due forme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale et greffière, madame Francine Labelle, ou la greffière adjointe ou le trésorier en son absence, a signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson l'acte de vente à intervenir entre la firme HBO Construction inc. et la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour la somme de 100 000 \$, les taxes applicables en sus, selon les termes et conditions énoncés à l'offre d'achat intervenue et signée le 11 juin 2013.

4684-10-2013

d) OMNIUM DE GOLF DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON – RÉSULTATS ET DISTRIBUTION – PROJETS 150^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE.

ATTENDU les résolutions # 873-12-2003 et # 1846-02-2006 concernant la distribution aux organismes, individus et associations, par résolution, en provenance du surplus accumulé affecté « Omnimium Violette Gauthier » maintenant connu comme étant le surplus accumulé affecté « Tournoi du maire » ;

ATTENDU que ce conseil entend continuer la pratique et distribuer les sommes recueillies aux œuvres de bienfaisance locales ;

ATTENDU les revenus réalisés lors de l'Omnium de Golf de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson en date du 15 août 2013 au montant de 8 205.71 \$ portant les sommes disponibles à redistribuer à 21 465.93 \$;

ATTENDU les demandes formulées par les associations, individus et organismes locaux et leur étude par le conseil municipal ;

ATTENDU la résolution # 4493-04-2013 par laquelle ce conseil attribuait une première tranche de 1 000\$ sur un montant réservé de 2 000 \$ d'aide financière pour l'année 2013 au Club de l'Âge d'Or du Lac Masson ;

ATTENDU que l'année 2014 marquera le 150^e Anniversaire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et que ce conseil souhaite inciter ses organismes locaux à contribuer, chacun à sa façon et dans sa sphère, à l'organisation d'activités pouvant faire partie du programme anniversaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est résolu à l'unanimité ce qui suit :

QUE ce conseil affecte la somme recueillie de 8 205.71 \$ au surplus accumulé « Tournoi du maire ».

QUE le Service de la Trésorerie soit autorisé à verser, à même ce surplus accumulé affecté « Tournoi du maire », aux organismes listés ci-après un montant représentant une aide financière municipale jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par organisme qui présentera, au plus tard le 31 décembre 2013 au Comité des Fêtes du 150^e anniversaire, une activité ou une manifestation représentative de leur organisme pouvant s'incorporer aux manifestations prévues dans le cadre du 150^e anniversaire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson .

Les organismes visés sont : L'Association des Artistes-peintres et Artisans de

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le Club Auto-Neige Blizzard, le Club de l'Âge d'Or du Lac-Masson, le Club Optimiste du Lac-Masson, le Club Quad Lac-Masson-Estérel, la Fondation des écoles primaires de Sainte-Marguerite-Estérel, La Paroisse de Sainte-Marguerite, La Rencontre, La Société d'Histoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson/Estérel et la Société d'Horticulture et d'Écologie de Sainte-Marguerite-Estérel.

QUE ce conseil autorise également aux présentes le Service de la Trésorerie à verser, à même ce surplus affecté « Tournoi du maire », la seconde tranche de l'aide financière accordée au Club de l'Âge d'Or du Lac-Masson au montant de 1 000 \$ pour la poursuite de leurs activités.

4685-10-2013

e) CONVENTION COLLECTIVE - RENOUVELLEMENT 2012-2017.

ATTENDU que la convention collective 2009 - 2011 venait à échéance le 31 décembre 2011 ;

ATTENDU que des récentes négociations ont mené à une entente de principe intervenue en septembre dernier ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'entériner cette entente de principe par résolution selon la recommandation favorable de madame Francine Labelle, directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est résolu ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'entente de principe telle que négociée par ses représentants à la table de négociations et que la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou la greffière adjointe ou le trésorier en son absence, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson la nouvelle convention collective 2012 – 2017 telle que présentée.

QUE le Service de la Trésorerie soit autorisé à procéder aux ajustements accordés aux employés, pour les années 2012 et 2013, dans les meilleurs délais possibles, le tout selon les nouvelles dispositions de l'entente précitée.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires appropriés.

4686-10-2013

f) INDEXATIONS SALARIALES – EMPLOYÉS AUTRES QUE SYNDIQUÉS.

ATTENDU que par souci d'équité, ce conseil consent à donner au personnel cadre de même qu'aux autres employés salariés (pompiers volontaires, premiers répondants, responsable de la bibliothèque), selon leur convention de travail, les mêmes taux d'indexations salariales tels qu'accordés aux employés syndiqués conformément au règlement # 31-2008 pour les années 2012 et 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est résolu ce qui suit :

QUE le Service de la Trésorerie soit autorisé à procéder aux ajustements du traitement de tous les employés salariés visés aux présentes dans les meilleurs délais possibles, le tout rétroactivement et tel qu'il appert au rapport favorable de madame Francine Labelle, directrice générale.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires appropriés.

4687-10-2013

h) ENTENTE OCCUPATION ET ENGAGEMENT – 15, CHEMIN MASSON.

ATTENDU la cession de l'immeuble résidentiel sis au 15, chemin Masson à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à la municipalité exigée dans le cadre de l'établissement d'un périmètre de protection de 150 mètres lors de l'établissement des infrastructures d'assainissement des eaux entre 1989 et 1993 ;

ATTENDU que par l'acte de vente # 1 117 142 dûment consenti et monnayé par Madame Rita McCallum Gauthier à la Corporation municipale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le 25 juin 1996, un droit d'usage a été créé pour la bénéficiaire, et à elle seule, Mme Rita McCallum Gauthier, sa vie durant pour l'usufruit de l'immeuble sis au 15, chemin Masson, à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU qu'au décès de cette dernière en juin 2012, son fils, M. Robert (Bob) Ernest Gauthier qui cohabitait avec sa mère dans la maison familiale, et ce depuis plusieurs années a signifié à la Ville sa demande pour proroger le droit d'habitation réservé à sa mère appuyée de diverses considérations ;

ATTENDU le caractère exceptionnel de la situation et les prescriptions de l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* de même que la jurisprudence dans des dossiers de même nature ;

ATTENDU que la Ville n'a pas encore statué sur l'usage réservé à cette propriété dans un avenir rapproché compte tenu de sa localisation dans le périmètre de protection des étangs aérés d'une part et de la proximité de l'activité du noyau villageois, de l'état du bâtiment et des besoins éventuels de la Ville d'autre part ;

ATTENDU que suivant les pourparlers avec le requérant, ce conseil et ce dernier en sont venus à une entente d'occupation de l'immeuble selon certains engagements de part et d'autre négociée jusqu'au 30 juin 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou la greffière adjointe ou le trésorier en son absence, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson l'entente d'occupation et d'engagement à intervenir pour l'immeuble sis au 15, chemin Masson, avec monsieur Robert (Bob) Ernest Gauthier.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Monsieur Pierre Tessier dépose le rapport mensuel des activités du mois de septembre 2013 du Service de Sécurité Incendie.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, informe qu'au cours du mois de septembre, le Service de sécurité incendie a répondu à cinq appels, débuté les visites annuelles de garderies en vue de sensibiliser les enfants à la prévention et tenu leur pratique mensuelle.

Au chapitre de la Sécurité civile, les intervenants ont tenu une rencontre lors de laquelle ils ont fait un retour sur la simulation de panne de courant alors que le Service des premiers répondants a répondu à huit appels portant à 125 le nombre d'appels depuis le début de l'année.

8. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

La responsable, madame Linda Fortier, donne un bref aperçu des travaux réalisés sur le réseau routier durant le mois de septembre : réparation d'entrées d'eau, rechargement de pierre sur plusieurs chemins non asphaltés dont la rue des Rapides, le Sentier de la Perdrix, rue du Lac-Marier, rue du Lac-St-Louis, etc, grand nettoyage de la cour du garage municipal et de l'Écocentre, travaux de pavage notamment sur les chemin d'Entrelacs, chemin Guénette, rue du

Domaine-Ouimet, réparation d'un ponceau sur la Montée Marier, pose de glissières de sécurité sur la Montée Gagnon. Elle ajoute que le personnel des Travaux publics s'affaire également à la préparation des équipements lourds en vue de la période hivernale que les bouées de sauvetage ont été retirées avec la clôture de la période de navigation.

4688-10-2013

b) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPROVISIONNEMENT EN PROPANE – DOSSIER # TP-201309-28.

ATTENDU le devis # TP-201309-28 préparé pour obtenir par voie d'invitation des soumissions pour la fourniture de réservoirs et l'approvisionnement en propane ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation transmis à deux fournisseurs potentiels le 9 septembre 2013 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture de la seule soumission reçue de Énergies Sonic R.N. s.e.c. en date du 24 septembre 2013 à 15 h au prix unitaire de 0.541 \$ le litre de propane, tous réservoirs, droits et livraison inclus plus les taxes applicables pour un montant total du contrat de 21 640.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Énergies Sonic R.N. s.e.c, division de la Coop fédérée, au prix de 0.541 \$ par litre de propane plus les taxes applicables et lui attribue le contrat pour l'approvisionnement en propane le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # TP-201309-28.

QUE monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, soit désigné à titre de représentant pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson dans ce dossier.

4689-10-2013

c) AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-VIOLON – DOSSIER # TP-201305-13 - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 – SINTRA INC.

ATTENDU la résolution # 4561-06-2013 datée du 10 juin 2013 par laquelle ce conseil attribuait un contrat à Sintra Inc. pour les travaux de réfection d'un tronçon du chemin du Lac-Violon pour un montant soumis de 373 898.53 \$ plus les taxes applicables selon les dispositions au devis # TP-201305-13 ;

ATTENDU la facture # 1402-D1 de Sintra inc. au montant de 351 414.43 \$ avant retenue de 10 % plus les taxes applicables ;

ATTENDU le certificat de paiement révisé # 1 (décompte progressif) tel que préparé par madame Émilie Fournier, ing. Roche Ltée, Groupe-conseil, datée du 26 septembre 2013 au montant de 286 572.99 \$ plus les taxes applicables tenant compte d'une retenue portant sur le point 2.1.9 Remplacement du ponceau # 9 et de la retenue en garantie de 10 % ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à acquitter le paiement du certificat # 1 précité au montant de 286 572.99 \$ plus les taxes applicables à Sintra inc.

QUE cette dépense soit payable en partie par la subvention 2012-2013 du Programme d'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) # 00020851-1

– 77012 (15) – 2013-07-02-32 au montant de 20 000 \$ et le solde payable par le règlement # 73-2013.

4690-10-2013

d) RAPPORT DES DÉPENSES POUR SUBVENTION 2012-2013-PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – DOSSIER # 00020851-1 – 77012 (15) – 2013-07-02-32.

ATTENDU les travaux de réfection et de pavage réalisés sur le chemin du Lac-Violon pour un montant de 351 414.43 \$ plus les taxes applicables tel qu'il appert à la facture # 1402-D1 de Sintra inc. attachée à la présente pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU la subvention du ministère des Transports accordée pour l'amélioration du réseau routier sur le chemin du Lac-Violon au montant total de 20 000 \$ telle que confirmée à la lettre de monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand, datée du 31 mai 2013 ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les déclarations des dépenses pour les travaux précités pour des montants subventionnés de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été effectués conformément aux présentes dépenses sur le chemin dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

QUE ce conseil remercie grandement le député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau, pour sa collaboration dans ce dossier et autorise le trésorier, monsieur Sébastien Racette, à transmettre les formulaires de demande de versement de subvention aux montants précités dûment complétés au ministère des Transports.

4691-10-2013

e) ACHAT DE BOÎTE DE CAMION POUR NOUVEAU CAMION SIERRA 2014

ATTENDU les nouvelles directives internes en vue de faciliter l'ensemble des opérations entre les différents services et de réduire les temps d'intervention sur l'ensemble du réseau routier et/ou d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur des Travaux publics et des Services techniques d'acquiescer à l'achat d'une boîte de camion pour le nouveau camion Sierra 2014 destiné plus particulièrement aux besoins de la section du réseau d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU que cette acquisition permettra de préserver les équipements, de réduire le temps d'intervention et de réaction lors de bris d'aqueduc et d'égout, de prolonger la durée de vie des outils puisqu'ils seront à l'abri des intempéries, d'améliorer le service aux citoyens en plus de réduire le temps-homme à chacune des interventions sur le réseau ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues après demandes de soumissions par voie d'invitation auprès de deux fournisseurs selon le tableau suivant avant les taxes applicables :

| Soumissionnaires | Prix soumis avant taxes applicables |
|-----------------------------------|--|
| Les Entreprises Paul Maranda inc. | 9 970.00 \$ |
| Les Industries Fibrobec inc. | 10 960.00 \$ |

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics, envers la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse, celle de Les Entreprises Paul Maranda inc;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Les Entreprises Paul Maranda inc. et lui attribue le contrat au prix de 9 970 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert à la soumission déposée.

QUE monsieur Bernard Malo soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tout document inhérent à l'achat de cet équipement et de son identification, s'il y a lieu

QUE cette dépense soit payable par le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

9. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement dépose le rapport mensuel d'activités, le rapport mensuel et le rapport comparatif du mois de septembre 2013.

Le conseiller responsable de l'Urbanisme et de la Mise en valeur du territoire, monsieur Pascal Denis, commente les statistiques de l'année en signifiant que de façon générale, en urbanisme, on note une baisse significative (27 %) du nombre de nouvelles constructions qui ont passé de 30 en 2012 pour se chiffrer à 22 en 2013 avec un léger recul de 9 % de la valeur des travaux. Il spécifie toutefois qu'il s'agit d'un ralentissement et que le développement résidentiel se poursuit.

Il poursuit avec le Comité de suivi de Vision stratégique qui a tenu sa première rencontre, cette semaine. Les membres se disent impatients de travailler à la réalisation des objectifs poursuivis à l'intérieur du Plan de développement stratégique déposé en 2012.

Salutations et remerciements

Monsieur Pascal Denis profite de cette dernière séance de conseil pour annoncer que son aventure politique se termine avec la fin de ce mandat. Il exprime sa gratitude envers les gens qui l'ont appuyé en novembre 2009, remercie le personnel de la Ville qui l'ont soutenu dans sa démarche et plus particulièrement le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, monsieur Martin Léger qui aura été un partenaire. Il s'adresse enfin à la mairesse, madame Linda Fortier, en lui indiquant qu'il a été fier de faire partie de cette équipe qui a eu confiance en lui.

Le conseiller responsable de l'Environnement, monsieur Stéphane Longtin, annonce fièrement que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a récemment acquis un 3^e fleuron à la suite de la classification 2013 et félicite la population qui a travaillé activement à cette réussite collective.

M. Longtin confirme les dates des collectes de feuilles mortes qui se tiendront le mercredi 16 octobre prochain et le mardi 5 novembre. Il rappelle également l'horaire du préposé à l'Écocentre, monsieur Robert Chartrand, qui est présent sur le site, les lundis et vendredis de 7 à 15 heures et les samedis de 9 à 13 heures. Hors cet horaire, les heures d'ouverture de l'Écocentre sont les mêmes que l'horaire du Service des Travaux publics.

4692-10-2013

b) COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DE FEUILLES MORTES

ATTENDU le projet-pilote instauré à l'automne 2011 et sa répétition en 2012 pour la collecte de feuilles mortes et leur récupération pour la production de compost ;

ATTENDU que ce conseil entend réitérer cette collecte cet automne en favorisant l'emploi de sacs de papiers ou biodégradables et en limitant la collecte à 25 sacs par logement ;

ATTENDU la proposition datée du 26 septembre 2013 de Compo-Recycle pour la collecte des feuilles mortes ensachées, leur transport et leur disposition ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la collecte, le transport et le traitement des feuilles mortes les mercredi 16 octobre 2013 et mardi 5 novembre 2013 par Compo-Recycle au tarif de 115 \$ l'heure plus les taxes applicables et le traitement au prix de 85 \$ plus les taxes applicables la tonne.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-47015-446.

10. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Monsieur Benoît Beauchamp dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale de Sainte-Marguerite-Estérel pour le mois de septembre 2013.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, souligne que les activités estivales ont pris fin avec le tournoi de balle-molle, catégorie hommes. Elle rappelle que la période d'inscription aux activités d'automne bat son plein.

Une activité d'Halloween se tiendra à la bibliothèque, le mardi 22 octobre de 18 h 30 à 19 h 30 à l'intention des 0-5 ans, soit l'Heure du conte d'Halloween avec Claudine. Bienvenue aux parents!

4693-10-2013

b) AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC SECTEUR JOLI-BOIS – DOSSIER # LOI-201307-17 – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 1 (PROVISOIRE) – EXCAVATION DENIS MONETTE ENR.

ATTENDU la résolution # 4645-08-2013 datée du 19 août 2013 par laquelle ce conseil attribuait un contrat à Excavation Denis Monette enr. pour les travaux d'aménagement d'un parc dans le secteur Joli-Bois pour un montant de 120 535.25 \$ plus les taxes applicables selon les dispositions au devis # LOI-201307-17 ;

ATTENDU la facture # 5680 du 26 septembre 2013 de Excavation Denis Monette enr au montant de 97 262.94 \$;

ATTENDU le certificat de paiement # 1 (décompte provisoire) tel que préparé par madame Karine Ouellet, architecte paysagiste chargée de projet de KAP, datée du 26 septembre 2013 au montant de 97 262.94 \$ plus les taxes applicables tenant compte de la retenue en garantie de 10 % ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme et de l'Environnement, monsieur Martin Léger ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à acquitter le paiement du certificat provisoire précité au montant de 97 262.94 \$ plus les taxes applicables à Excavation Denis Monette enr.

QUE cette dépense soit payable par le fonds de parc et terrains de jeux.

11. CORRESPONDANCE

12. AFFAIRES NOUVELLES.

4694-10-2013

a) PROLONGATION – BAIL LE FLORÈS AU 414, BARON-LOUIS-EMPAIN.

ATTENDU l'avenant au bail intervenu le 15 août dernier suivant la résolution # 4537-05-2013 datée du 21 mai 2013 pour la prolongation du bail au 1^{er} octobre 2013 ;

ATTENDU la récente demande du Centre du Florès pour prolonger de nouveau l'occupation des locaux au Centre culturel au 414, Baron-Louis-Empain au 31 décembre 2013 n'étant pas encore parvenu à se reloger et devant maintenant procéder par appel d'offres ;

ATTENDU qu'après étude, et recommandation favorable de monsieur Sébastien Racette, trésorier, ce conseil entend prolonger l'occupation comme demandé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la demande du Centre le Florès pour la prolongation du bail actuel jusqu'au 31 décembre 2013 et autorise la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale et greffière, madame Francine Labelle, ou la greffière adjointe ou le trésorier en son absence, à signer l'avenant au bail permettant sa prolongation sans obligation additionnelle jusqu'au 31 décembre 2013.

13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

4695-10-2013

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 20 h 18, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est résolu à l'unanimité des personnes présentes de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Linda Fortier
Mairesse

(signé)

Madame Francine Labelle,
Directrice générale et greffière